ANJ IMMOBILIER

BARÈME DES HONORAIRES

TARIFS MAXIMUMS TTC • APPLICABLES AU 9 NOVEMBRE 2026

01 TRANSACTION IMMOBILIÈRE – VENTE

Honoraires calculés sur le prix de vente du bien.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100 000 €	6 %
De 100 001 € à 250 000 €	5,5 %
De 250 001 € à 500 000 €	5 %
Supérieur à 500 000 €	4,5 %

- Honoraires à la charge du vendeur.
- Barème non cumulatif : le taux applicable est calculé sur la totalité du prix de vente.
- Honoraires minimums : 4 500 € TTC.

02 LOCATION IMMOBILIÈRE – HABITATION

Prestations de mise en location

PRESTATIONS	À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	À LA CHARGE DU LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m^2	Dans la limite des plafonds légaux applicables
État des lieux d'entrée	3,03 € TTC / m^2	Dans la limite de 3,03 € TTC / m^2

Plafonds locataires applicables en 2026 :

ZONE	PLAFOND TTC
Zone très tendue	12,10 € / m^2
Zone tendue	10,09 € / m^2
Reste du territoire	8,07 € / m^2
État des lieux	3,03 € / m^2

Les honoraires imputables au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au propriétaire pour les mêmes prestations.

03 GESTION LOCATIVE

Pour une gestion complète et sereine de votre patrimoine immobilier.

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC
Gestion locative courante	7,20 % des loyers hors charges encaissés
Suivi administratif et comptable	Inclus
Encaissement des loyers	Inclus
Suivi des relations locataires	Inclus
Gestion des demandes courantes	Incluse
Suivi de travaux exceptionnels	Sur devis

Les éventuelles assurances loyers impayés et prestations complémentaires font l'objet d'une tarification distincte.

04 CONCIERGERIE – LOCATIONS SAISONNIÈRES

Prestations proposées aux propriétaires :

- Accueil des locataires et remise des clés.
- Organisation des départs et récupération des clés.
- Ménage et préparation du logement entre les séjours.
- Vérification du logement après chaque départ.
- Ouverture du bien avant la saison.
- Fermeture du bien en fin de saison.
- Suivi ponctuel et interventions à la demande.

TARIFICATION : selon les prestations choisies, la superficie du logement et la fréquence des interventions. Devis personnalisé.

05 ESTIMATION IMMOBILIÈRE

Estimation de votre bien dans le cadre d'un projet de vente confié à notre agence : **offerte et sans engagement**

Pour toute demande d'expertise spécifique : sur devis.

INFORMATIONS LÉGALES

- Les honoraires sont exprimés toutes taxes comprises (TTC) et constituent les tarifs maximums pratiqués par l'agence.
- Les honoraires peuvent faire l'objet d'une négociation à la baisse, dans la limite du barème affiché.
- Les conditions de facturation et la répartition des honoraires sont précisées dans les mandats et contrats correspondants.

AGENCE ANJ IMMOBILIER

56 Boulevard Victor Hugo • 34110 FRONTIGNAN
09.82.22.27.00 • jordan.nappi@hotmail.fr